jeudi 29 décembre, à 6 heures, pour entendre la lecture du rapport sur les opérations de l'exercice 1927

HIPPODROME-THEATRE

Jeudi 29 décembre la troupe de Gaud donnera une belle représentation de LA TOSCA, opéra en 3 actes de Puccini, avec le concours de MM. Lesens et Huyghe et Mme Barrau. Le corps de ballet au complet dansera un divertissement provençal en fin de spectacle au cours duquel on pourra applaudir la charmante étoile Mlle Jicetti, qui remporta un très gros succès dans le grand ballet de Faust.
Orchestre sous la direction de M. De Prêtes.
Location chez Jubé.

Sociétés et Comités

MUTUELLE NADAUD DE ROUBAIX. — La Commission Administrative de la Mutuelle Nadaud fait part aux sociétaires que M. Edouard Dubois leur dévoué Président vient d'être une fois de plus, douloureusement éprouvé par la mort de son frère M. Joseph Dubois, décédé chez lui, 42, rue Jules Deregnaucourt à Roubaix le 24 décembre. Les funérailles auront lieu le mercredi 28 décembre à 9h. 30, en l'Eglise de Lannoy.
Les sociétaires qui seraient disponibles sont invités à assister nombreux et donner ainsi à leur Président et à sa famille une marque profonde sympathie et de reconnaissance.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE DE ROUBAIX. — Ce soir, mardi à 19 h. 30 précises, répétition générale. De service : Jules Gonce.

CHORALE TURGOT DE ROUBAIX. — Ce soir à 19 h. 30, répétition générale, dernières instructions pour le banquet.

ETAT-CIVIL

Naissances : Francine Briet, avenue Linné 18. — Michèle Cavalier, rue du Nord 1. — Emile Fasquelle, rue des Anges 117. — Jeanne Tiberghien, de Croix, née Bd de Cambrai 60. — Huguette Berger, rue St-Hubert 16. — Jacques Meuris, rue de l'Union 30. — Jeannine Delplanque, rue du Plat, cour Hertel 5. — Armand Dhondt, rue de la Guinguette, c. Mullier 43. — Yves Lemoine, rue du Cartigny 41. — Jules Wouters, rue du Vieil Abreuvoir 27. — Rachel Leplat, Bd de Fourmies 165. — Louis Naessens, rue de l'Alma 1. Frasez 71. — Jeannine Verschote, rue de la Potennerie 129. — Jeanne Dubois, rue Decrème 144.

Publications : Jean Deketele, rattacheur, rue d'Antoing 19 et Gustavine André, soigneuse à Roubaix. — Fernand Vandevelde, peintre, rue Ste-Thérèse cour Florin 15 et Olga Désmarchelier, piqueuse, rue d'Espagne 33. — Jean Vanseveren, tailleur-appréteur, rue Archimède 79 et Zélia Florin, soigneuse à Wattrelos.

Décès : Jules Pollet, veuf Dubois, 80 ans, rue des Anges 13. — Louis Dubois, 80 ans, rue des Anges 69 — Louis Dubois, époux Thiroux, 77 ans, rue Lamartine 11. — Albert Ponie, 19 ans, rue Paul Wansue 2. — Albert Ingels, 1 an rue de l'Ermitage, cour Dillan 23 — Louis Catteau, époux Mullier, 77 ans, rue Decrème 75 — Hortense Lesage, veuve Egels, 63 ans, rue de la Basse-Masure 102. — Pierre Dubois, 48 ans, de Lannoy, décédé rue Jules Deregnaucourt 43. — J.-Bte Cruque, époux Lernste, 75 ans, place du Travail 7. — Adolphe Vanhelstraeten, veuf Vandewiele 51 ans, rue de Leuze 42. — Hippolyte Boussemart, veuf Vandeville, 86 ans, d'Auchy-au-Bac, d. Avenue Linné, Square des Platanes 13. — Louis Dufour 65 ans rue de Barbieux 35. — Maria Deweert, 74 ans, rue Archimède 36. — Marie Debsir, veuve Desmet, 80 ans, rue Darbo 41. — François Grzeskiewicz, 1 mois, rue Pierre-Motte 86. — Marie Campion veuve Tack, 68 ans, rue du Hêrt 90 bis. — Lérémie Bernard, 73 ans, rue Chéfnoul, 12, cour Mullier 3. — Maurice Dumont, époux Naessens, 32 ans, rue Henry Bossut 23.

PRÉFÉREZ
STYLOMINE
ET SES MINES NOIRES

WATTRELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature Donald, usine Julienne Christiaens, soigneuse, demeurant rue de l'abattoir 18, contusion du thorax 15 jours. — Même usine Lucien Kinnen, manutentionnaire demeurant à Tourcoing, plaies à la jambe gauche 21 jours de repos. — Même usine Bertha Kindt, voyageuse demeurant à Roubaix, plaie face dorsale métacarpo-phalangienne à l'auriculaire droit 10 jours. — Dans un chantier de l'entreprise Babcock Laid Greany, 33 ans, manœuvre, fortes contusions du genou et de la main gauche 15 jours. — Bonnet, Auguste De Rocher, 31 ans, manœuvre, demeurant rue des Ballons, contusions à la région lombaire 15 jours de repos. — A l'usine Kuhlmann, J.-B. Coessier, 64 ans, surveillant, demeurant à Roubaix, entorse tibio-tarsienne gauche, 12 jours de repos. — A l'usine Dhalluin-Lepers, Albert Dhuist, 24 ans, mécanicien, demeurant rue de Toul 16, brûlures 2e degré étendues à toute la face, sauf les yeux, brûlures 2 edegré au poignet, pouce et dos de la main droite, 6 semaines de repos. — A la filature Leclercq-Dupire, Aline Vercleven 40 ans, demeurant rue de la Plume 10, contusion du pied gauche 11 jours.

ACCORDEONISTES DU LABOUREUR. — Le traditionnel banquet de Sainte-Cecile de la symphonie des Accordéonistes du Laboureur eut lieu le samedi 24 décembre au siège café Jules Cuvillers, 219 rue Carnot. A la table d'honneur se trouvaient MM. A. Loridant, président ; Jules Lemonnier, chef ; Henri Struyve, président de la commission civile ; Edouard Duleu, fer est fils : Alfred Dejode, etc. Après les discours d'usage prononcés par le président A. Loridant : Henri Struyve ; Duleu père ; le chef Jules Lemonnier prit la parole à son tour pour remercier les invités et sociétaires du dévouement qu'ils apportent au sein de notre belle phalange dont le renom n'est plus à faire. Il remercia également le trésorier J. Duvillers pour le dévouement qu'il apporte puis une jolie gerbe de fleurs lui fut remise ; le banquet se termina par un magnifique concert où se firent applaudir Mlle Denise Loridant MM. Alfred Cavé, Alfred Leeneck de la Patriote de Wattrelos, etc.
Puis les sociétaires se donnèrent rendez-vous pour le mois de janvier époque où le professeur Edouard Duleu fils, se mettra entièrement à la disposition de la société pour les cours d'accordéon italien.

WASQUEHAL

BLESSE AU TRAVAIL. — A la Tannerie Clément Dupire, l'apprenti Gaston Hutem, 13 ans, 1, impasse du Plomeux, à Wasquehal s'est coupé avec un couteau en nettoyant un laquet. Pour plaie de l'annulaire droit, le blessé devra prendre un repos de 12 jours.

LA RETRAITE. — A l'occasion du nouvel An, les établissements sont autorisés à rester ouverts jusqu'à deux heures du matin, les nuits des 31 décembre et 1er janvier.

ETAT CIVIL. — Publications. — Théophile Vanhulle, mouleur en fonte, rue du Haut-Ninage, 46, et Jeanne Deffrennes, solgneuse à Croix.

TOURCOING
BUREAUX : Place de l'Hôtel-de-Ville — Tél. 9-85
DEPOT DE VENTE : 50, rue Motte
En face du Conditionnement

La réunion du Conseil Municipal de Vendredi

LES INCIDENTS A PROPOS DES STATUTS DU PERSONNEL MUNICIPAL ET DU THEATRE

Ainsi que nous l'avons signalé hier, des incidents se sont produits au cours de la séance tenue vendredi par le Conseil municipal.

Voici, à ce sujet, des détails complémentaires :

M. Delobelle, qui interpelle le premier, reproche au maire de ne pas avoir reçu les rapports assez tôt, alors que depuis huit jours, tous les conseillers indistinctement étaient au courant de la réunion qui avait été remise et avaient reçu une grande partie des rapports. M. Inghels dit, lui aussi, qu'il ne votera pas le rapport des statuts du personnel si ce n'est qu'en public.

On rejette ensuite un règlement de voirie et de salubrité publique faut d'examen des rapports et on décide de le renvoyer à une prochaine réunion.

Au sujet des grands travaux ferroviaires, après une interpellation de M. Coppin, qui demande qu'un contrôle soit exigé sur les sommes versées, à la Compagnie du Nord, M. Dron répond que si la Compagnie encaisse un total supérieur aux prévisions, l'affaire sera plus tôt réglée.

M. Inghels prévoit le cas d'un déficit dont le montant serait prélevé sur les ressources de la ville : MM. Dron, Salembien, Inghels, Cardon, interviennent dans la discussion ; M. Inghels annonce que la minorité socialiste ne votera pas en faveur du rapport. M. Dron dit le retard que va causer le refus, c'est-à-dire la création de grands travaux d'utilité publique par notre ville, dont les dépenses se monteraient à 10 millions 400 mille francs que s'engage la Compagnie des chemins de fer à rembourser à la ville par les différentes surtaxes proposées dans le dit rapport. Malgré les nombreuses explications, ce rapport est renvoyé à une séance ultérieure.

Au sujet du vote de l'insuffisance de crédits vient la question du Théâtre municipal, pour lequel il est demandé une somme de 70.000 fr.

M. Inghels estime que des imprudences ont été commises dès l'ouverture de la saison et remémore des incidents privés qui ont été la cause, dit-il, de ce déficit.

MM. Salembien et Delobelle demandent la parole à ce sujet. M. Delobelle aborde le cas de Mlle Larthy, première chanteuse, qui fut refusée par la Commission des débuts et relate à son tour les différents incidents, dont il fut un fervent partisan

M. Salembien, adjoint, délégué aux Finances, répond à M. Delobelle que si le crédit demandé de 70.000 fr. n'est pas voté, il n'y aura pas d'argent pour les échéances immédiates

Puis, continuant, M. Salembien donne de longues explications au sujet du refus d'acceptation de Mlle Larthy par la commission des débuts.

Il dit à ses collègues que la Commission des débuts était d'accord au début de la saison 1926-1927, avec M. Santara, le directeur du Théâtre, pour déclarer que la première chanteuse, Mlle Larthy était faible, presque insuffisante. Ils acceptèrent néanmoins de la maintenir, espérant qu'elle s'améliorerait. Ils l'ont vivement regretté par la suite, car elle se révéla inférieure et ne donna jamais satisfaction au public. Il fut donc décidé, après que M. le maire eut reçu contre Mlle Larthy et sa mère, pour la pression qu'à tort ou à raison on leur reprochait d'exercer sur M. Santara et que ces personnes dirigeaient en fait le théâtre. Pour couper court à toutes ces critiques, il décida, comme président de la Commission théâtrale, et d'accord avec M. le maire, de ne pas renouveler pour 1927-1928 l'engagement de Mlle Larthy.

Ceci, poursuit M. Salembien, se passait vers février-mars de cette année. M. le directeur du Théâtre me promit de ne pas réengager Mlle Larthy. Or, j'appris, entre temps, que le contrat avec cette artiste figurait déjà au copie de lettres du théâtre.

« Le 10 août, je réunis la commission municipale du Théâtre, à l'occasion du budget établi par M. le directeur. L'excédent des dépenses sur les recettes à couvrir pour subvention fut arrêté à la somme de 200.000 fr. On décida de faire jouer un opéra tous les 15 jours, d'utiliser le plus possible la troupe ordinaire pour éviter les frais inutiles.

« Le cas de Mlle Larthy fut soulevé. J'exposai à la Commission les difficultés que j'avais rencontrées et mis au courant mes collègues de l'incident survenu avec M. Santara concernant Mlle Larthy.

« Les membres de la Commission furent unanimes pour reconnaître que cette artiste avait été tout à fait inférieure la saison dernière et déclarèrent que son nouvel engagement serait très contesté, ils se refusèrent à en assumer la responsabilité. Ce sont les termes mêmes du procès-verbal dressé à la suite de cette réunion à laquelle assistaient MM. Delobelle, Paris et Scritte.

» Le 16 août, je notifiai cette décision à M. Santara.

» La Commission des débuts se réunit le 22 octobre et un vote eut lieu à bulletins secrets pour laisser à chacun toute sa liberté. Il s'exprima de la façon suivante : contre le maintien, 8 voix ; pour, 3 voix ; bulletin blanc, 1 voix. Mlle Larthy a donc été évincée.

» M. Delobelle déclara qu'il m'interpellerait en séance publique du Conseil municipal et que je n'en sortirais pas blanc.

» Il fut procédé ensuite au vote sur le maintien des autres artistes.

» Mais, pendant ces derniers votes, il se produisit des faits inadmissibles. Les années précédentes, M. Santara recommandait aux membres de la Commission de ne rien révéler de leur décision avant la fin de la représentation pour ne pas troubler le spectacle. Or, cette année, il annonça le résultat sur la scène à Mlle Larthy, tandis que M. Delobelle allait déclarer à un certain public que les républicains avaient voté contre Mlle Larthy et les socialistes pour elle, il donnait en même temps des renseignements à une dame, dans les couloirs, sur la séance de la Commission des débuts, qui venait d'avoir lieu.

» La politique entrait au Théâtre pour la première fois.

» Depuis lors, on m'a sell à plaisir, on fit circuler en ville une pétition qui n'obtint que 71 noms en vue de la réintégration de la Commission de début. M. Santara m'a manifesté ensuite ses regrets très vifs d'avoir passé outre à la décision de l'Administration municipale, d'avoir soulevé une question de vie privée devant la Commission des débuts et m'a dit que, puisque maintenant la politique s'était emparé du cas de Mlle Larthy, il ne la laissera plus paraître sur notre scène, même si un certain public le demandait. Je fus très touché de la démarche de M. Santara et je le priai à nouveau de faire l'impossible pour trouver la première chanteuse qu'il fallait à notre théâtre ».

M. Salembien termine en disant qu'il se désolidarise complètement de ceux qui usent de procédés déloyaux, et qui n'ont même pas le courage d'inscrire leurs noms au bas de leur article.

M. Inghels intervient de nouveau et reproche à M. Salembien son autoritarisme. M. Salembien répond à M. Inghels et lui dit qu'il est l'as des as qui répond et, en se levant et avec menaces : « Vous êtes un insolent ! »

M. Dron clôt le débat et met aux voix le rapport relatif à l'insuffisance de crédits, qui est adopté ; la minorité socialiste s'est abstenue.

SERVICE D'ELECTRICITE

Dans un long rapport que les conseillers ont reçu, où il est démontré que dans toutes les villes, le prix du kilowatt basse tension est beaucoup supérieur à celui de Tourcoing et le dit rapport propose qu'au lieu de faire un emprunt, toujours onereux pour la ville, il serait plus sage de voter une surtaxe sur le courant de basse tension. Après quelques explications de M. Dron et l'intervention de M. Deconinck, qui ont trouvé que la majoration demandée dans le rapport était peu élevée, M. Inghels, adjoint à l'électricité, déclare que cette surtaxe a été inévitable pour arriver à donner satisfaction aux nombreuses demandes de branchements adressées par nos concitoyens. A l'unanimité moins une voix, le rapport est adopté.

INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Paris dépose un vœu en faveur de l'école laïque et fait les critiques contre un journal local.

HABITATIONS A BON MARCHE

Le Conseil approuve le rapport présenté par l'Office public municipal d'habitations à bon marché, concernant la construction de 450 appartements, comprenant chacun cinq pièces.

On arrive ensuite au gros de l'incident concernant les statuts du personnel municipal. M. Dron demande la formation en Comité secret afin qu'il n'y ait aucune pression pour l'examen de la situation établie en un long rapport.

M. Inghels déclare qu'il ne peut accepter et il demande un débat public.

M. Dron. — La question n'est pas de celle qui se discute en public et suivant la loi, nous procéderons au vote par assis et levé.

Le résultat du vote est de 19 voix pour le huis-clos et 16 voix contre.

M. Inghels. — Nous demandons une suspension de séance pour délibérer.

M. Dron dit qu'il n'y a pas de suspension de séance.

M. Inghels et ses amis se retirent pour ne plus revenir.

Et le Conseil délibère à huis-clos sur la question du coefficient à appliquer aux traitements et sur les statuts du personnel municipal.

A la même séance, les délibérations suivantes ont été prises :

RETRAITES MUNICIPAUX

Attribution d'une indemnité supplémentaire et temporaire

Dans son audience du 23 décembre courant, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Article 1er. — Les indemnités de 30 fr. et de 15 fr. par année de service, allouées en vertu des délibérations des 11 décembre 1922 et 29 décembre 1926, sont supprimées et remplacées par le dispositif suivant :

Article 2. — A partir du 1er janvier 1927, il est accordé à tous les titulaires de pensions servies sur la Caisse des retraites des services municipaux, une indemnité supplémentaire et temporaire calculée sur le montant de la pension, ainsi qu'il suit :

20 % pour la part allant jusque et y compris 1.000 fr.

15 % pour la part comprise entre 1.001 et 3.000 fr.

10 % pour la part comprise entre 3.001 et 5.000 fr.

5 % pour la part comprise entre 5.001 et 10.000 fr.

Article 3. — A partir du 1er juillet 1927, la dite indemnité est calculée sur le montant de la pension ainsi qu'il suit :

40 % pour la part allant jusque et y compris 1.000 fr.

30 % pour la part comprise entre 1.001 et 3.000 fr.

20 % pour la part comprise entre 3.001 et 5.000 fr.

10 % pour la part comprise entre 5.001 et 10.000 fr.

Article 4. — L'indemnité à accorder aux titulaires de pensions de reversion liquidées ou à liquider sera calculée suivant les cas prévus aux articles 1 et 2 rappelé ci-dessus sur le montant de la pension du conjoint décédé, le résultat ainsi obtenu sera réduit de moitié

Article 5. — Les retraités municipaux titulaires d'une pension servie par l'Etat ou d'autres collectivités, toucheront une indemnité calculée sur le montant des deux pensions remises, déduction faite de l'indemnité déjà servie par l'Etat ou d'autres collectivités.

Article 6. — L'indemnité supplémentaire et temporaire sera payée à terme échu au début de chaque trimestre par mandats de paiement établis aux noms des ayants-droit et impulés sur un crédit budgétaire.

Il demeure entendu que le bénéfice des droits acquis sera accordée sur quelques retraités que les dispositions qui précèdent pourraient léser.

Avec le Gaz
dans la chambre du malade,
il y règne une chaleur saine, propre et régulière.
Le calme et le silence bienfaisants y sont respectés.
— 23 —

LE VOYAGE DE LA BICYCLETTE

M. Albert Dumortier, contremaître de lavage, demeurant à Reckem, chaussée de Lille, a déposé, au 3e Arrondissement, une plainte contre un inconnu qui lui a dérobé son vélo qu'il avait momentanément abandonné à la porte d'un estaminet, rue de l'Yser.

Ce vélo a été retrouvé abandonné sur le territoire de Mouscron (Belgique).

Une enquête est ouverte.

LES CAMBRIOLEURS A L'OEUVRE

Dans la nuit de samedi à dimanche, Mme Coqu et sa demoiselle, qui tiennent un magasin de quincaillerie, 94, rue de Mouvaux, rentrant à leur domicile, après avoir assisté à la messe de minuit, ont constaté que la porte de leur magasin avait été fracturée à l'aide d'une pince et que les gâches de la serrure et du verrou avaient été arrachés.

Vraisemblablement, les malfaiteurs ont été dérangés dans leur besogne et se sont enfuis sans avoir eu le temps de pénétrer à l'intérieur. Rien n'a été dérobé.

La police recherche les audacieux cambrioleurs.

LA GRANDE FETE D'HIVER DE L'UNION TOURQUENNOISE ET DE LA CLIQUE SCOLAIRE

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est samedi 31 décembre, à 19 heures, au Fresnoy, que sera donnée la IVe Grande Fête d'Hiver de l'U. T. et de la C. S. Ce sera une soirée et un réveillon unique par son programme sensationnel. Nul doute que, comme les années précédentes, nos concitoyens ne fassent un effort pour encourager nos deux vaillantes Sociétés dont le précieux concours ne fait jamais défaut quand il s'agit de fête de bienfaisance ou autres. Ci-après le programme :

Grand match de hockey, entre l'Union Hockey-Club Liégeois, champion de Belgique, et le Hockey-Club du Fresnoy, champion de France 1923-1924.

Au Cinéma : « Zigoto soldat », comique ; « Une nuit d'amour » avec Vilna Banky et Ronald Colman ; « Sur les côtes de Dalmatie », documentaire ; Attraction : Max Lyclan chanteur comique.

Poses de force par une Section de l'Union Tourquennoise ; Bal du Réveillon, farandole joyeuse avec la Clique Scolaire.

Les numéros du programme seront annoncés dans les différentes salles par hauts-parleurs offerts gracieusement par Radio-Tourcoing.

Entrée générale : 2 fr. 50. Service d'auto-car à la sortie.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 29 décembre, à 8 h. 15 précises « Ma Cousine de Varsovie », comédie-vaudeville en trois actes de Louis Verneuil, avec le concours de la célèbre artiste Hanla Pavloska, engagée spécialement pour jouer le rôle de Sonia Varilovna.

— Samedi 31 décembre, à 8 heures : « Flip », opérette en trois actes, musique de J. Szulc.

La location est ouverte.

LEGS FAMILLE DESVENAIN

Vendredi 23 décembre à 10 heures 30, a eu lieu au siège du Bureau de Bienfaisance, la répartition des revenus provenant du legs de la famille Desvenain ; 52 familles ayant été fortement éprouvées dans le courant de l'année ont bénéficié de ce secours extraordinaire.

M. Désiré Six, vice-président, en quelques mots bien choisis, fit l'éloge de notre regretté M. Jules Desvenain, qui laissa une partie de sa fortune pour le soulagement des malheureux.

Sociétés et Comités

FEDERATION DES COMBATTANTS. — Les adhérents dont les noms suivent, sont priés de passer, au siège, 43, rue du Haze, retirer leur certificat tenant lieu, provisoirement de carte du Combattant :

André Paul, Arensma Jules, Balois Auguste, Barty Florimond, Bernard Louis, Biesbrouck Charles, Billet Moïse, Bonnel Charles, Bosseu Paul, Bouckson Emile, Boussemart Henri, Brasseur Henri, Brutin Emile, Buchy Louis, Casme J.-B., Capelle René, Cappelart Julien, Cardon Amand, Carton Jules, Castelain Albert, Castelain Pierre, Catieau Alphonse, Catteau Paul, Cattoire Jules, Chocquet Arthur, Cousinne Jules, Cruypenninck Cyrille, Dapsalmon Clément, Debevère Louis, Debette Jules, Declercq Charles, Delyne Charles, Dhont Alphonse, Delanche Isidore, Delassus André, Delbergue Charles, Delcour René, Delcourt Lucien, Delesalle Joseph, Delespaux Georges, Denys Albert, Depelchin Charles, Deschamps Auguste, Deschamps Edmond, Deschildre Jules, Desrumaux Georges, Destailleur Victor, Delourney Jules, Deuxville Jean, Devienne Henri, Dourtelulgne Albert, Dryez Achille, Dubar Emile, Dumortier Henri, Dupont Pierre, Duprez Albert, Dutriez Victor, Equinet Eloi, Favorel Polydore, Flament Léon, Flipo Georges, Flipo Julien, Flipo Vincent, François Pierre, Fremaux Gaston, Gaerminck Joseph, Ghesquière Henri, Gilles Désiré, Guérisse Antoine, Guyot Louis, Hardy Alphonse, Herbe Léon, Hermand Camille Hibon Albert, Honoré Cyrille, Honoré Emile, Honoré Paul, Hoogstoel Edouard, Hoste Louis, Joumiaux Valéry, Labelle Arthur, Labit Edmond, Lagniez Henri, Labousse Juleé, Lamarcq Alphonse, Lambaere Henri, Lasuy Hector, Lebas René, Leblanc Georges, Lecat Victor, Lecoutre Henri, Leclercq Jules, Lecoutre Victor, Lemettre Florimond, Leplae Arthur, Leplat Léon, Lepoutre Louis, Lestrade Léon, Loridan Pierre, Losfeld Auguste, Lotte Albert, Lyneel Gaston, Maccio Gaston, Malfait Marcel, Marescaux Louis, Martins Ernest, Masure David, Matthys Henri, Monceau Emile, Motte Alphonse, Naeye Joseph, Nuttin Louis, Nyttens Ernest, Paco Pierre, Paris Achille, Peeters César, Pelberghien Théodore, Planckaert Léon, Planckaert Victor, Planquette Paul, Porteman Georges, Prévot Raymond, Ravelingnien Victor, Richard Jules, Rogez Désiré, Ripoton Floris, Roger Jean, Ruyssens Gabriel, Scalbert Désiré, Schoemaker Joseph, Simoen Albert, Simoen Emile, Snauwaert Ernest, Sohier Henri, Surgers Gustave, Truffaut Victor, Vandemeulebroucke Albert, Vandenabeele Jules, Vandenbrouck Cyrille, Vandendorpe Albert, Vandermarlière Julien, Vandervaere Edmond, Vandewelden Joseph, Vandoorne Gaston, Vanhaesbroucq René, Van Laer Arthur, Vanlaethen Léon, Vansteenkiste Fernand, Velghe Henri, Vercruysse Gaston, Vermandel Jules, Vermeulen César, Verne Arsène, Verodde Emile, Verraest Edouard, Vienne Charles, Villseys Léon, Voit Paul, Wagnon Julien, Wastyn Désiré, Wastyn Marcel, Wauters J.-B.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Section de Tourcoing). — Mercredi 28 décembre, à 19 h. 30, réunion générale. Conférence par M. Stévenard, docteur en droit, lauréat de l'Université de Lille sur cette question : « Le budget est-il en équilibre ? »

ORPHEONISTES « CRICK-SICKS ». — Ce soir, mardi 27 décembre, à 20 heures, répétition générale. Tombola.

HARMONIE OUVRIERE DE LA BOURSE DU TRAVAIL. — Répétition générale, mercredi 28 décembre, à 19 h. 30, à la Bourse du Travail, rue de Guisnes, Cours de solfège à 18 heures.

COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Au cours d'une fête de famille, une quête fut faite au profit de la caisse de secours des Combattants républicains et a produite la somme de 20 francs.

La Commission remercie les généreux donateurs.

FUNERAILLES

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de faire-part de la mort de Mme Pierre VANGHELUWE, née Marie REMY, décédée à Tourcoing le 26 décembre 1927, dans sa 61e année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux funérailles qui auront lieu le jeudi 29 décembre, à 10 h. 10, en l'église Notre-Dame de Lourdes.

Assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand, 270, à 10 heures précises. 1102

ETAT-CIVIL

Naissances. — Fernand Roose, rue Ronsard, 3 ; Noel Delemarle, rue Clinquet, 420 ; Stéphane Capelle, rue Haute, 29 ; André Fontaine, rue Seclin, 31 : André Hoornaert, rue Nationale, 122 ; Bernadette Neyts, rue du Nord, 24.

Publications. — Jules Dejaeghere, chauffeur d'usine, rue Madagascar, 17, et Rachel Vanmœkerke, s. p., rue Baille, 13 ; Julien Vaneechout, journalier, à Aelbeke (Belgique) et Léonie Blesbrouck, solgneuse, rue Madrid, 18.

Décès. — Marie Desplanque, 77 ans, rue Havré, 3 ; Rosalie Delannay, 89 ans, rue des Anges, 5 ; Arthur Nollet, 72 ans, rue Nationale, 122 ; Auguste Delemasure, 51 ans, rue Nationale, 122 ; Constant Vandaele, 71 ans, rue Wasquehal, 33 ; Constant Picavet, 42 ans, rue d'Anvers, 135 ; Marie Jovenel, 80 ans, rue Nationale, 53 ; Adèle Borre, 46 ans, rue Laite, 202 ; Marie Remy, 63 ans, rue de Gand, 270.

ESTOMAC
Si vous avez une digestion difficile, ballonnements aigreurs, vomissements, douleurs dans le creux de l'estomac et dans le bas des côtés, points dans le dos et sous le sein gauche, coliques, syncopes, vertiges, rêves et cauchemars, sommeil agité, constipation manque d'appétit, nous garantissons le soulagement.
HERBORISTERIE BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, TOURCOING (fermée dimanches et fêtes, à 1 h.)

HALLUIN

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Filature et Filteries de France, Camille Vandoorme, 52 ans, a reçu des gouttes d'un liquide caustique dans l'œil gauche. 10 jours. — Etablissements Lorthiois-Leurent, Norbert Pille, 28 ans, entorse au pied gauche. 15 jours.

RONCQ

CHEZ LES POMPIERS

Le corps des sapeurs-pompiers de Roncq fêtait samedi dernier la Sainte-Barbe en un banquet chez Vincent Gilles, place de la Gare.

Présidé par M. Houzet Jules, commandant la subdivision, le repas se passa dans la plus franche gaîté.

Des discours furent prononcés par M. Houzet, Debembre, président de la Musique Municipale; Lœul Alphonse, au nom de la « Jeunesse Roncquoise » et Beuvlet, sous-lieutenant.

Un concert clôturait la fête, où se firent applaudir particulièrement Jules Leveugle, dit « Julules », comique de genre.

LILLE

Chapitre des vols

UN MAGASIN DE CYCLES CAMBRIOLE

M. Emile Porte, mécanicien, demeurant rue de la Barre, 174, était informé avant-hier vers 10 heures du matin, que la porte de son magasin, situé rue Francisco-Ferrer, 43, était ouverte.

Le commerçant se rendit aussitôt sur les lieux et constata qu'au cours de la nuit, son magasin avait reçu la visite de cambrioleurs.

Six bicyclettes neuves, dont quatre prêtes à être expédiées, ainsi que treize chambres à air avaient été emportées.

Quatre roues de vélo, qui avaient été préparées pour être enlevées, avaient été laissées sur place, par les malfaiteurs.

On ne releva aucune trace d'effraction, ce qui laisse supposer que les cambrioleurs ont dû se servir de fausses clefs. Le préjudice causé est évalué à 2.300 fr.

M. Beaumelou, commissaire de permanence, informé de ce vol, a fait sur place les constatations et a ouvert une enquête.

DEUX ANS APRES

Il y a deux ans environ, M. David Dubois, actuellement mineur, demeurant à Illies, hameau de l'Aventure, vendait pour la somme de 1.400 francs un cheval à un individu se faisant appeler Henri Sénéchal, lequel donna une fausse adresse.

Quand M. Dubois voulut toucher le montant de sa vente, il constata qu'il avait été dupé et jamais plus il n'eut de nouvelles de son acheteur.

Or, hier, M. Dubois s'étant rendu à Lille, au marché de Wazemmes, il rencontra le soi-disant Sénéchal, qu'il fit aussitôt appréhender par les agents de service.

L'individu fut conduit au commissariat de permanence. M. Baumelou, commissaire, fit rechercher dans les fiches de service anthropométrique de la Sûreté et put ainsi établir que le pseudo Sénéchal n'était autre que le nommé Henri Fremaux, 39 ans, originaire de Laventie, sans domicile fixe.

Celui-ci n'eut plus qu'à reconnaître les faits qui lui étaient reprochés et déclara qu'il avait revendu le cheval de M. Dubois pour la somme de 1.200 fr.

Fremaux, qui est déjà titulaire de plusieurs condamnations pour escroqueries, sera déféré au Parquet aujourd'hui.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil s'est réuni et a fixé le prix du terrain dans les cimetières communaux à 200 fr. le mètre carré pour les concessions de 30 ans, à 400 fr. le mètre carré pour celles de 60 ans. Les concessions à perpétuité ont été supprimées sur la proposition de M. Kint. L'ensemble a été voté à l'unanimité.

Le procès-verbal d'adjudication des travaux de voirie des rues Mattéotti et de l'Emancipation a été admis sans observations. Adjudicataire : M. Jonas Vanleynseele, d'Avelghem.

La taxe sur les bals publics doit être basée sur la superficie des salles. Le Conseil fixe le prix à dix centimes le mètre carré avec minimum de dix francs.

La taxe sur la construction des trottoirs est fixée à 40 francs le mètre carré La taxe de pavage à 60 fr le mètre carré Ces taxes sont votées à l'unanimité après que le bourgmestre eut expliqué que ces prix étaient plus que raisonnables, puisqu'ils ne compensent pas entièrement le coût des travaux éventuels.

Le Conseil a approuvé ensuite quelques budgets de fabrique d'églises. Le budget de l'école moyenne a aussi été approuvé sans observations.

A l'examen du compte communal de 1926, à la demande de M. Kint, le bourgmestre a exposé que le boni de 1.350.000 fr. provenait du payement de certains arriérés d'impôts. Cette heureuse situation, a déclaré le bourgmestre, facilitera l'exécution des grands travaux indispensables au développement de la commune, travaux de voirie, etc..., ainsi que les nouveaux aménagements nécessités à l'hospice, à l'hôpital et à la maternité. Le compte a été approuvé par la majorité. Le budget communal pour 1928 a été renvoyé aux quatre commissions du Conseil.

Le procès-verbal d'adjudication pour la fourniture du pain, de la viande, de la margarine et de la bière, est approuvé à l'unanimité. Le pain, avec un rabais de 14 centimes au kilo ; la viande fraîche à 12 fr., la frigorifié à 6 fr. 90 le kg. ; la margarine à 9 fr. 70 ; la bière (3 1/2 de densité), à 0 fr. 75 le litre.

M. Désiré Allinckx, échevin, annonce que les vieillards de l'hospice auront de la bière à tous les repas du midi.

Avant de clôturer la séance publique, M. Dubuisson demande au Conseil de voter un vœu à adresser au gouverneur pour que le creusement du canal de l'Escaut à Mouscron fasse partie de son programme des grands travaux. Voté à l'unanimité.

A huis-clos le Conseil fixe le traitement de plusieurs institutrices et instituteurs intérimaires. Il accepte la démission de M. Hautteman, instituteur à l'école communale d'adultes. Il nomme MM. Cazin et Frère professeurs à l'école industrielle ; M. Themelin, instituteur à l'école communale du Tuquet ; M. le docteur Maes, pour l'inspection médicale des écoles communales. Il termine en approuvant les cotes irrécouvrables aux rôles des impositions communales de 1926.

CHUTE GRAVE. — Mlle Julia Vansteene, demeurant chaussée de Lille, occupée comme demoiselle de magasin chez M. Delbar Léger, rue des Moulins, a fait une chute dans la cave. Soignée d'urgence par le docteur Quievrin, celui croit à une fracture de la jambe. Elle fut reconduite en auto à son domicile.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

A HALLUIN

Olympique Sporting Halluinois fait match nul 1 à 1 avec le Sport Ouvrier Halluinois.

AU PROFIT DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX. — Malgré un temps déplorable, un nombreux public évalué à plus de mille personnes garnissait dimanche après-midi, le Stade Municipal, où l'O.S.H (1A) et le S.O.A. (1A) s'affrontait pour la première fois en un match au profit du Timbre antituberculeux.

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber pendant le match, les 22 joueurs courageux à l'extrême ont voulu donner aux spectateurs un jeu des plus intéressant quoique très gêné par le terrain glissant.

Le match nul fut le résultat de cette partie âprement disputée, chacun voulant obtenir la victoire. Les deux équipes marquèrent leur but avant la mi-temps.

Le jeu fut très correct et les deux formations s'évertuant à faire des combinaisons parfaites, soulevèrent de nombreux applaudissements.

Les équipes possèdent certains joueurs aux qualités indéniables et de grande valeur.

La partie fut très bien arbitrée par M. Bruyneel, officiel ; les juges de touche furent MM. Meersman et Duburcq, de la Commission des Arbitres du District terrien.

Comme nous le disions il y a huit jours, en annonçant ce match, une sélection faite dans les deux clubs, donnerait de beaux résultats et le public halluinois goûterait avec plaisir, d'assister à de belles rencontres organisées avec des équipes de Club de grande valeur ; et ce serait peut-être le moyen d'augmenter les finances de chaque club.

La recette du match (2.164 francs) fut versée à l'œuvre tuberculeuse.

SERINOPHILIE

A ROUBAIX

La Fédération des Seriniculteurs du Nord de la France organise son troisième grand concours de chant du Canari du Harz (Seifert) sous le contrôle du Canari Club Lillois.

Ce concours aura lieu à Lille le dimanche 15 janvier 1928 au siège du Club 53, ru edu Faubourg-de-Roubaix, à St-Maurice-Lille.

La mise en cage aura lieu le dimanche 8 janvier.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire fédéral : C. Flipaux, 47, rue de Marcq, Wasquehal.

Nous donnons ci-après le palmarès du second concours qui eut lieu à Armentières le 18 décembre 1927 :

Classe 1. — Prix d'honneur : Vanhoule ; 1er prix Erpeldinger, Honnart ; 2e, Delval, Dutriez ; 3e, Debouverie Jean, Dhellemmes ; 4e, Erpeldinger ; 5e, Clabaut, Debouverie Jean, Lebrun, Vanhédebem; 6e, Hoquet ; 7e, Dhénin